

Les vœux du Travail

Le TRAVAIL, qui arrive fatalement en retard avec certaines nouvelles, a décidé de se présenter très tôt avec ses vœux pour le Nouvel An.

Il a décidé aussi de formuler des vœux sérieux, d'autres moins sérieux, d'autres pas sérieux du tout, et de laisser les lecteurs démêler eux-mêmes la gravité de la plaisanterie.

A TOUS, le journal souhaite d'abord une bonne, sainte, heureuse année et le Paradis à la fin de leurs jours.

Au GOUVERNEMENT FEDERAL, plus de courage et moins de chômage.

Au GOUVERNEMENT de QUEBEC, l'absolution pour les fautes passées.

A la POLICE PROVINCIALE, des cours de syndicalisme avec spécialisation en droit d'association.

A L'EXECUTIF de la C.T.C.C., beaucoup de membres, peu de problèmes et la réélection à la fin de leur... terme.

Au SERVICE D'EDUCATION, des participants qui arrivent à l'heure.

A cinq anciens aumôniers, une année sans mémoire.

A la COMMISSION de RELATIONS OUVRIERES, des hommes nouveaux et un esprit neuf.

Au CONSEIL SUPERIEUR du TRAVAIL, la résurrection d'entre les morts.

A l'A.P.I., des bonnes résolutions.

Au PROCHAIN MEMOIRE, cinq anciens aumôniers mieux renseignés sur la situation actuelle de la C.T.C.C.

A la SOCIETE RADIO-CANADA, une "meilleure" année.

Aux grévistes de MAGOG, de quoi survivre.

A tous les employés de la DOMINION TEXTILE, de quoi vivre.

Aux UNIVERSITES du Québec, une formule d'octrois susceptible de contenter tout le monde et... les pères de familles.

Aux ORGANISATEURS syndicaux, le droit de congédier les patrons pour activités antisyndicales.

Aux patrons ANTISYNDICAUX, des syndicats.

Aux journaux JAUNES, une loi capable de leur donner une peur BLEUE.

A tous les SYNDICATS EN ARBITRAGE, beaucoup de patience.

Aux électeurs du Québec, des ELECTIONS honnêtes.

Amen



Vol. XXXV — No 25

Ottawa, 18 décembre 1959

LA GREVE DE MAGOG

Rencontre à Québec

Le ministère du Travail entre en jeu — Une médiation — La première séance convoquée pour aujourd'hui — La Dominion Textile s'est fait tirer l'oreille — René Gosselin a clairement exposé le problème

Six représentants des travailleurs en grève de Magog et six porte-parole de la Dominion Textile se rencontrent aujourd'hui au ministère du Travail, à Québec, pour tenter une médiation.

Il n'y sera question que du seul cas de Magog, étant donné que le ministère insiste pour limiter sa médiation au seul problème de la grève.

Bien que tout le problème de la Dominion Textile ait été posé devant le tribunal d'arbitrage et plus tard devant l'opinion publique, il

n'en sera pas question au cours de la médiation qui commence.

A moins, bien entendu, que le ministère du Travail ne modifie son attitude à mesure qu'il acquerra une meilleure connaissance de la situation.

C'est la partie syndicale qui a pris l'initiative d'en appeler au ministre, vendredi dernier, après s'être rendu compte que les négociations reprises se heurtaient de nouveau à un refus catégorique de la Compagnie sur une question de principe très importante.

La Dominion Textile s'est fait tirer l'oreille, apprend-on, avant d'accepter la médiation du ministère. Ce ne serait qu'en dernier ressort et poussée par la pression de l'opinion publique (la Compagnie n'a pas bonne presse, malgré toutes ses petites annonces mensongères et bien payées) que la partie patronale s'y serait rendue finalement.

Quant au problème tel qu'il se pose présentement, le président de la Fédération du Textile, René Gosselin, l'a fort bien exposé dans une déclaration qui a marqué la capture des pourparlers.

En voici le texte :

"Il est devenu inutile de poursuivre les entretiens parce que la Compagnie refuse l'application d'un principe qui est à la base même des relations patronales-ouvrières: le recours à un arbitre impartial quand les parties ne peuvent pas s'entendre. La Dominion Textile réclame pour elle-même le droit de décision finale et sans appel (final say), ce qui équivaut à s'instituer à la fois juge et partie.

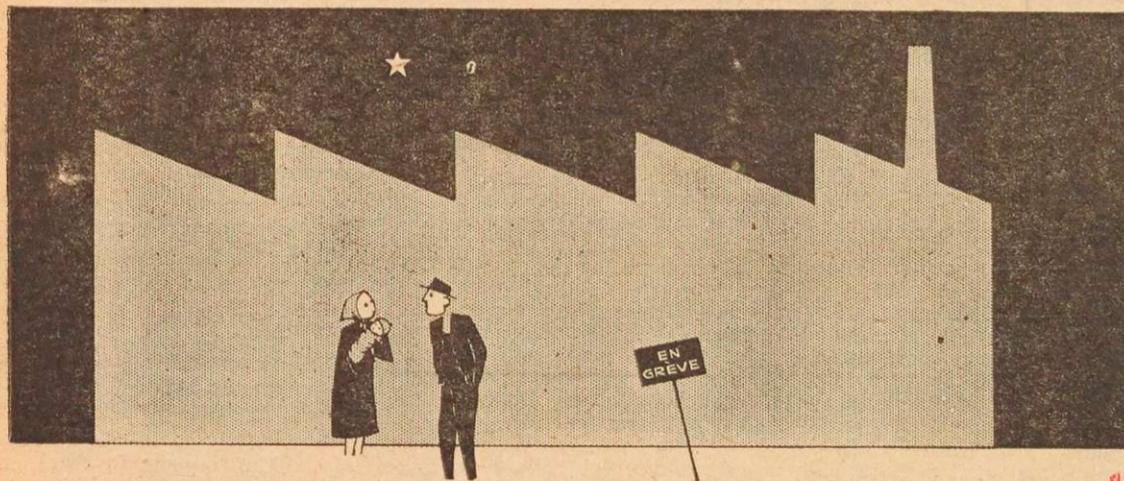
"Ce refus du fair play le plus élémentaire paraît d'autant plus malheureux après le rapprochement qui s'était produit ces jours derniers.

"En effet, la Compagnie semblait s'acheminer vers un règlement en acceptant de discuter désormais avec le Syndicat et d'informer ce dernier avant d'effectuer certains changements susceptibles d'augmenter la charge de travail des ouvriers ou de diminuer leur revenu.

"Cette concession, importante en elle-même, deviendrait nulle et sans effet si le Syndicat renonçait au principe de l'arbitrage impartial pour les cas où il serait impossible de s'entendre sur les faits.

"La Dominion Textile voudrait que les travailleurs lui fassent une confiance aveugle et se fient à sa bonne volonté. Il est bien évident toutefois que les conventions collectives et les arbitres impartiaux existent précisément parce qu'on ne saurait se fier à la bonne volonté d'une des parties pour trancher les différends.

"Nous avons confiance que l'opinion publique soutiendra une demande aussi légitime, appuyée sur un principe aussi fondamental".



Noël! Noël! Noël!

Il y a 2,000 ans, les bergers se mettaient en marche vers la crèche de Bethléem.

C'étaient les plus pauvres, les plus faibles, les plus petits. A eux d'abord, l'Enfant est apparu.

Demain, Il naîtra encore pour ceux-là; ceux qui souffrent dans leurs corps; ceux qui sont torturés dans leur dignité d'hommes; ceux qui sont affamés de justice; ceux qui sont en grève pour une juste cause

Il était aussi venu pour les riches de son temps. Il sera là encore pour les nôtres et ceux de tous les temps, afin de les arracher à leur argent, à leur

gloire et à leur orgueil et d'en faire des hommes simples et vrais.

Nous sommes de pauvres aveugles. Nous l'aimons bien au chaud dans le confort de nos églises et nous le trahissons trop souvent quand Il prend pour nous apparaître le visage de notre prochain.

Noël, c'est une promesse d'apaisement aux haines et aux divisions des hommes de tous les pays.

Si nous pouvons être assez humbles pour croire à cette espérance d'Amour et de Paix, alors Sa venue ne sera pas inutile.

Ça continue...

Québec, le 7 décembre 1959.

Cher confrère,

Je désire par la présente vous informer de difficultés survenues à la Coopérative Dorchester.

Le 4 courant, nous avons recruté en une seule soirée la majorité de 70 employés de cette entreprise. Le 5 au matin, six (6) des employés ont été congédiés dont le président, vice-président, secrétaire et le trésorier.

Nous avons informé la Commission de Relations Ouvrières laquelle a commencé immédiatement son enquête et elle doit déléguer deux enquêteurs sur les lieux mercredi matin. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit de congédiements pour activité syndicale.

Auriez-vous l'obligeance de faire intervenir le Fonds de Défense Professionnelle en faveur de ces employés dont quatre (4) sont mariés.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie de me croire,

Fraternellement,

LE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS
CATHOLIQUES DE QUEBEC, INC.

par

(signé) Jude Poulin, organisateur.

LES MOTS LES PLUS GRANDS...

Les mots les plus grands que l'homme ait entendus expriment son vœu le plus cher.

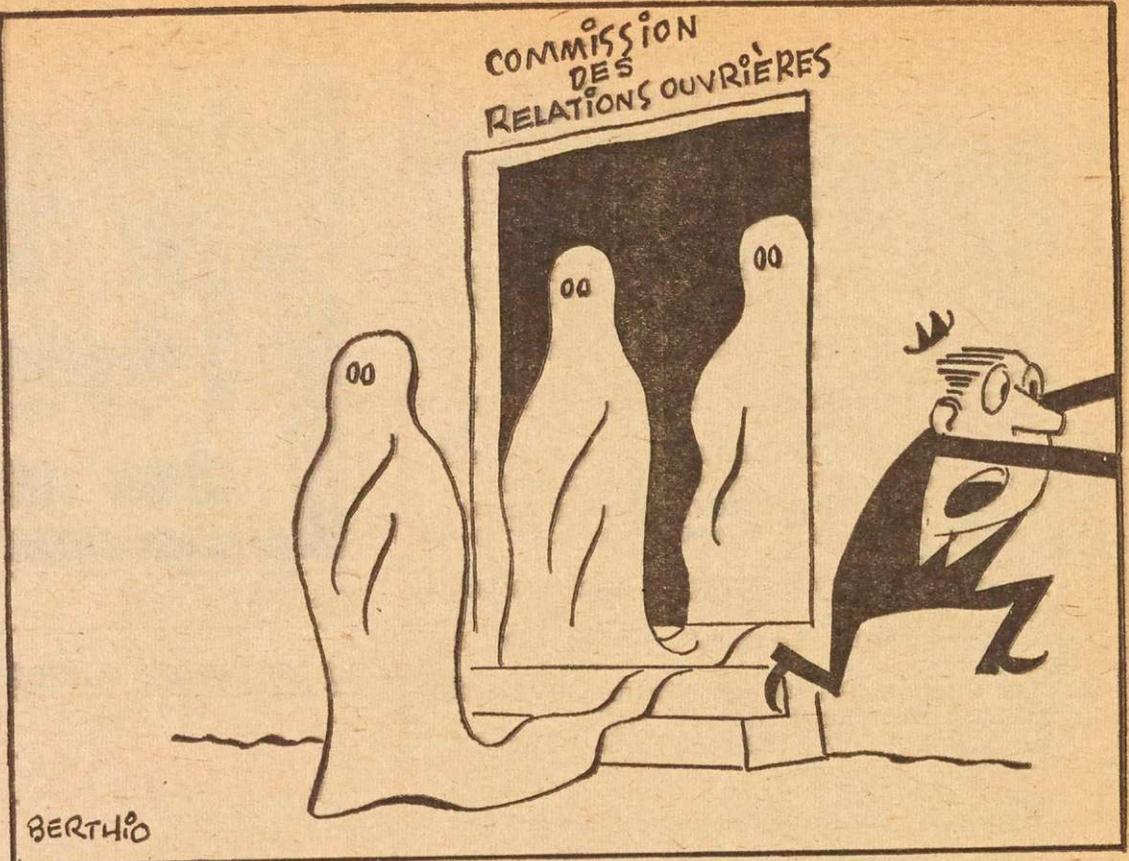
Ce sont les mots qu'il y a 20 siècles les anges ont chantés aux bergers en leur annonçant la naissance de l'Enfant-Dieu.

Parole de foi et d'espérance:
"Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur terre aux hommes de bonne volonté".

**JOYEUX NOEL et
BONNE ANNEE!**



Compagnies associées et filiales



ON DEMANDE DES HOMMES EN CHAIR ET EN OS...

LES INSTITUTEURS A QUEBEC

LES INSTITUTEURS, ENFIN, POURRONT NEGOCIER

*L'Alliance retrouve son certificat—
La Corporation expose ses problèmes*

QUEBEC (POC)—La Corporation générale des instituteurs et des institutrices, par l'intermédiaire d'une délégation dirigée par M. Léopold Garant, a demandé au premier ministre Sauvé et aux membres de son cabinet de hausser le salaire minimum des instituteurs et institutrices; de les protéger contre les congédiements non motivés; de les obliger à adhérer automatiquement à la corporation; d'augmenter la pension payée aux institutrices retraitées et d'accorder le droit à l'arbitrage à l'instituteur rural.

Salaire minimum

La loi pour assurer le progrès de l'éducation adoptée en 1946, dit le mémoire de la Fédération, fixait le salaire minimum des instituteurs et institutrices à \$600 par année et l'article 55 de l'ordonnance 41 fixe aussi un salaire minimum de \$60 par mois pour les instituteurs. Ce minimum largement dépassé à l'heure actuelle demeure encore dans nos statuts.

"Il est impossible au personnel enseignant de vivre décemment de nos jours avec un salaire inférieur à \$1,500 par année, ce qui est un minimum encore bien faible", affirme la Fédération. Pour cette raison, elle demande que cette loi et cette ordonnance soient amendées de façon à qu'un minimum raisonnable soit fixé par les instituteurs et institutrices.

Congédiements non motivés

La Fédération affirme que l'article 232 de la loi de l'Instruction publique tel que rédigé actuellement permet trop facilement à quelques Commissions scolaires de manquer de justice envers leur personnel enseignant. Elle permet, dit-elle, à

un grand nombre de Commissions scolaires "de remercier tout leur personnel enseignant au début de juin pour ne les réembaucher qu'à la fin des vacances afin de marchander durant cette période et de remercier définitivement un nombre considérable de titulaires sans aucune raison".

Les instituteurs demandent donc que cet article de la loi de l'Instruction publique soit amendé de façon à obliger les Commissions scolaires à donner les raisons du congédiement de leurs titulaires et de façon à prévoir la création d'un tribunal d'appel dont la décision sera définitive. Les instituteurs et institutrices tout comme les Commissions scolaires pourraient s'adresser à ce tribunal.

Fonds de pension

La loi du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire n'a pas été révisée depuis 19 ans, dit le mémoire de la Fédération, et "il est urgent que cette loi soit amendée pour que le minimum actuel de \$240 soit augmenté de façon raisonnable". Les instituteurs réclament de plus que la pension soit payée tous les mois plutôt que tous les trois mois; que la pension soit calculée sur

cinq années de traitement au lieu de dix; que tout titulaire qui a accompli trente-cinq années d'enseignement puisse prendre sa pension sans considération de son âge; que les pensionnaires puissent retirer les montants versés au fonds de pension après cinq ans d'enseignement au lieu de dix.

La Fédération des instituteurs et institutrices catholiques de la province a également réclamer le droit à l'arbitrage pour l'instituteur rural.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • VICTOR 4-2531

Abonnement un an, \$1.50
le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit" 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



Message du Président

La Fête de Noël revient chaque année nous remettre en mémoire le plus important message jamais reçu par l'humanité. Ce message parle de joie, de paix et s'adresse aux hommes de bonne volonté.

Que Noël 1959 nous soit donc une occasion de plus pour réfléchir aux conditions à réaliser pour que cette joie et cette paix grandissent parmi nous et deviennent le partage de tous les hommes de bonne volonté.

Chrétiens, nous nous répéterons d'abord que toute joie et toute paix viennent de Dieu et que les hommes ne sauraient les trouver ailleurs que dans la justice et la charité.

A tous nos compatriotes, à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, mais plus particulièrement à tous ceux qui militent dans le mouvement ouvrier, je souhaite, au nom de la C.T.C.C., un très joyeux Noël.

Roger MATHIEU,
président général, de la C.T.C.C.

A LA GRIFFIN STEEL DE ST-HYACINTHE

Convoquée, la Compagnie reste invisible

Est-ce une nouvelle tactique dans la lutte entreprise pour tuer le Syndicat ?

L'an dernier, à pareille date, les travailleurs de la Griffin Steel de St-Hyacinthe étaient en grève, aux prises avec un employeur antisyndical, avec la Police provinciale, avec tous les amis politiques d'une compagnie américaine, payeuse de bas salaires au Canada.

Cette année, la lutte entre les travailleurs et la compagnie n'a pas encore pris fin. Mais on peut dire que le Syndicat a gagné une manche importante.

Jargon légal

Cette victoire a été remportée devant la Commission de Relations ouvrières. Elle prend la forme d'une décision, écrite dans le jargon légal des commissions administratives. En voici les paragraphes principaux. En dépit du jargon, on en saisira le sens pourvu qu'on sache, au départ, que le mot "l'intimé" désigne le Syndicat (intimé parce que la compagnie voulait le faire décortiquer sans plus de cérémonie) et le mot "la requérante" veut dire la compagnie.

ATTENDU que le 9 décembre 1958, la requérante a produit à la Commission une demande de révocation du certificat de l'intimé, basée en substance sur le fait que l'intimé, avant que les parties aient été entendues devant un Conseil d'arbitrage, a déclaré, organisé et perpétré une grève illégale dans l'industrie de la requérante; **CONSIDÉRANT** que la preuve établit (par ailleurs) que le 6 novembre 1958, un employé de la requérante du nom de Dubuc a été suspendu de ses fonctions par la requérante et qu'à la suite de cette suspension tous les employés de la requérante ont, sur le champ, effectué un

arrêt de travail, sont sortis de l'usine et n'y sont pas revenus;

CONSIDÉRANT que la prépondérance de la preuve établit que les officiers, tant de l'intimé que de la Fédération dont la requérante fait partie, ont tous fait des démarches concordantes pour faire rentrer à l'ouvrage les employés de ladite requérante et ont insisté auprès de leurs membres personnellement pour que ces derniers retournent au travail;

CONSIDÉRANT que le 12 mai 1959, la grève a pris fin et que les employés de la requérante sont retournés au travail;

La Commission, en conséquence, ordonne, dans la présente affaire qu'un VOTE soit pris parmi les employés de la requérante pour savoir si oui ou non ils désirent être représentés par l'intimé.

Un vote

La Commission a donc décrété la tenue d'un vote. Or, pour préparer ce vote, pour en décider la date, les modalités, etc., il fallait que les parties se rencontrent.

C'est à cette fin que les deux parties furent convoquées, lundi dernier, aux bureaux de la Commission à Montréal.

A dix heures, les délégués syndicaux arrivaient au rendez-vous. Car lorsqu'un vote est décrété, il ne s'agit plus de "farfigner"; il s'agit de l'organiser.

Mais la Commission et les représentants eurent beau attendre: pas de compagnie. Sans avertir personne, sans prévenir de son absence, sans donner aucune raison, la Griffin Steel avait décidé de s'absenter.

Où serait-ce seulement une DISTRACTION ? Elle serait de taille.

UNE FORMULE RAND MITIGÉE

Le Juge Monpetit la recommande à la Paton de Sherbrooke

- Une décision qui oblige -

En renouvelant leur convention collective, le 6 juillet dernier, les travailleurs de la Paton avaient laissé de côté une demande importante: une formule de sécurité syndicale inspirée de la formule Rand. Syndicat et compagnie s'entendirent pour accepter, à ce sujet, la décision d'un arbitre désigné d'un commun accord: le juge André Monpetit, de la Cour supérieure.

Ce dernier vient de rendre une décision favorable à la formule Rand: en voici l'essentiel.

"La légalité de l'ensemble d'une telle formule, — point que je ne crois pas avoir à discuter dans cette décision, du moins au présent stage, — a été reconnue par la majorité de la Cour Suprême du Canada, dans le jugement qu'elle a rendu récemment dans l'affaire de la Compagnie Paquet Limitée.

"Ce sur quoi il n'importe cependant d'exprimer une opinion, c'est l'opportunité d'une pareille clause dans le cas spécifique qui m'est soumis.

"Je tiens à souligner immédiatement que je ne partage pas l'opinion de ceux qui croient que cette formule viole la liberté des ouvriers concernés. Personne n'exige d'eux qu'ils exercent leur droit d'association. Personne ne les contraint à devenir membres de l'Association. Ils sont encore, et toujours, absolument libres de prendre la décision que bon leur semble à ce sujet.

"Mais il n'en demeure pas moins qu'en entrant au service de la Compagnie, dont 87 p. 100 des

employés actuels sont membres de l'Association, ils bénéficieront forcément, dans les cadres et dans les limites du certificat de reconnaissance que détient cette dernière, de tous les avantages matériels et autres énoncés dans la convention collective du 6 juillet 1959.

"Et pourquoi tous ces avantages leur seront-ils accordés? Tout simplement parce que l'Association, dans les susdits cadres et limites, et la Compagnie, ont réussi à s'entendre sur les conditions de travail dont ils tireront profit.

"Il me paraît tout à fait équitable qu'on anticipe alors de leur part, et à défaut par eux de comprendre leur propre intérêt de se joindre librement au groupement constitué, l'obligation de poser un geste concret qui aidera au maintien et à la survivance de cette même Association.

"De tout ce qui précède, je conclus que la Compagnie, dans le cas spécifique qui m'est soumis, devrait accepter la formule suggérée par l'Association."



CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal

"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à:

MONTREAL	—	JOLIETTE	—	ST-JEAN
QUEBEC	—	DRUMMONDVILLE	—	OTTAWA

commentaire... commentaire... commentaire... commentaire... commentaire

POLITIQUE FEDERALE

Bleus et rouges en congrès

À une semaine d'intervalle, les conservateurs et les libéraux viennent de tenir leurs congrès respectifs à Ottawa. Que s'y est-il passé ?

DANS les deux cas, l'accent a porté sur l'organisation. A ce titre d'ailleurs ces rencontres offrent peu d'intérêt pour le public en général et, en outre, les conclusions auxquelles les délégués sont parvenus s'adressent beaucoup plus aux militants, aux fidèles qu'à la clientèle régulière conservatrice ou libérale. Elles visent surtout à ranimer le courage des pessimistes et des faibles, à conserver la confiance des adhérents trop peu désintéressés et à freiner l'élan des extrémistes. Quoi qu'il en soit, ces deux congrès nous fournissent des indications précises sur l'état actuel du bipartisme au pays.

On démocratise

C'était la première réunion en trois ans de l'Association progressiste-conservatrice du Canada, soit depuis le congrès extraordinaire convoqué en vue de choisir un nouveau chef et qui se terminait par l'élection à ce poste de M. John Diefenbaker. C'était également la première fois que les conservateurs adoptaient des mesures concrètes destinées à démocratiser leur parti; ils ont en effet élargi les cadres de la direction. L'administration et l'orientation doctrinale du mouvement reposeront désormais sur des délégués de tous les comtés du pays au lieu d'être entre les mains d'une poignée de privilégiés. Comme il se devait, le congrès ne s'est pas terminé sans l'adoption de quelques résolutions: aucune n'aborde les vrais problèmes et ce n'est certes pas à partir de ces dernières que sera comblé le vide idéologique d'un parti qui, au terme de la



M. PEARSON

Moins ambitieux

Bien que moins ambitieux, le congrès libéral a produit des résultats plus positifs. Il ne s'agissait pourtant que de la rencontre annuelle du Comité consultatif de la Fédération Libérale Nationale. Les libéraux paraissent remis de leur cuisante défaite aux dernières élections et font preuve d'une étonnante capacité de récupération. C'est bon signe et c'est tout à leur honneur. Ceci dit, rien cependant dans les conclusions du congrès place le parti libéral dans le sillon de la gauche comme le voudrait son chef, M. Pearson. Face à un parti gouvernemental pratiquant une politique du centre et un parti d'opposition offrant un programme analogue, les électeurs ne seront pas nécessairement enclins à voter pour ce dernier à la prochaine consultation populaire. Ce n'est pas en prouvant qu'ils seront de meilleurs administrateurs que les libéraux reprendront le pouvoir. Pour que le principe de l'alternance, si nécessaire au bon fonctionnement du régime bipartite, puisse jouer pleinement, il ne faut pas que les deux partis aient la même conception du gouvernement et que la ligne politique de l'un soit une imitation de celle préconisée par l'autre. Dans le cas contraire, l'opposition est destinée à demeurer longtemps dans cet état, car rien ne poussera le peuple à lui accorder ses suffrages.

L'usure seulement minera les forces gouvernementales si elles sont assez habiles à éviter de heurter trop violemment l'électorat. Les libéraux le savent, eux, qui, après 2 décennies à la tête du gouvernement, ont été battus, non pas parce que leur administration était mauvaise et que leur politique était rétrograde ou qu'elle retardait le progrès du pays, mais surtout parce que les électeurs estimaient qu'une leçon d'humilité ne leur nuirait pas et qu'il fallait en outre donner une chance aux conservateurs. Ils ont fait ce choix même s'ils savaient dans leur for intérieur que la formidable équipe libérale, malgré une arrogance bien compréhensible, dépassait de loin les conservateurs.

Succès des modérés

L'attrance du centre que subissent les deux grands partis traditionnels me paraît dangereuse pour leur avenir et pour celui du régime parlementaire canadien. Certes les mouvements politiques dans le contexte parlementaire d'origine britannique sont des

formations d'intérêts, collées à la réalité la plus concrète et peu préoccupées de faire remonter leur politique à de grands principes. Mais entre un opportunisme grossier et une saisie lucide du réel social et politique avec tout ce qu'il comporte de complexité, il y a une marge. On a l'habitude, depuis quelques années, d'expliquer le succès des partis modérés et conservateurs à travers le monde occidental et le recul marqué des groupements de gauche et des socialistes par la prospérité générale qui règne un peu partout et par le désir de quiétude et de tranquillité consécutif à la période de guerre et de l'après-guerre immédiat. L'explication est plausible et l'on pourrait élaborer une très intéressante thèse dans ce sens, mais outre qu'elle n'est pas concluante, elle ne fait état que d'une partie de la vérité. Il serait facile d'abord de montrer le caractère précaire de cette prospérité qui repose sur des fondations assez mouvantes et qui n'atteint d'autre part que les classes moyennes et, dans une certaine mesure, les ouvriers spécialisés, alors que les couches inférieures sont loin d'en bénéficier. Ceux qui en profitent la paient par de lourds impôts et par des obligations de toutes sortes. Quant à l'argument du besoin de calme après la tempête, c'est un échappatoire pour cacher les vrais problèmes, échappatoire qu'utilise la propagande officielle à des fins pas toujours louables. Devant une prospérité engendrée par une économie reposant en partie sur l'industrie de l'armement et alors que les deux tiers du globe souffrent de la faim, il est criminel de crier à la victoire et d'endormir les peuples dans une fausse sécurité. Dans notre propre pays, des centaines de milliers de travailleurs, victimes du chômage, auront froid et faim cet hiver et ne pourront pas jouir de la prospérité générale.

La "prospérité"

Les esprits libéraux et les socialistes se sont laissés prendre au mythe de la prospérité, habilement entretenu par les partis au pouvoir; ils ont capitulé, concluant à tort que leur échec momentané prouvait la fausseté partielle des solutions qu'ils proposaient. Pour reprendre le pouvoir, se sont-ils dit, revisons nos doctrines et orientons-nous vers le centre; c'est le cas à des degrés variés des travaillistes anglais,

des socialistes français et canadiens, des démocrates américains. Au lieu de relever le défi et d'adapter leur programme aux conditions économiques et sociales nouvelles, ils ont choisi d'imiter leurs adversaires. Le parti qui s'emploiera à montrer les failles de l'économie conservatrice et saura capitaliser sur cette situation sera alors un vrai parti de remplacement et pourra espérer revenir au pouvoir.

Libéraux et tiers partis

Les libéraux, à leur réunion consultative de la semaine dernière, n'ont pas indiqué qu'ils voulaient s'engager dans cette direction. Et pourtant la voie du salut pour eux est par là, sans quoi ils ouvrent la porte à un tiers parti qui ne restera pas une formation marginale, mais qui les remplacera. Le bipartisme sera sauf, mais sans les libéraux. Le bipartisme que nous expérimentons actuellement est dissolvant et, s'il n'existait pas de tiers partis, notre avenir parlementaire serait compromis. Les conservateurs et les libéraux se sont réjouis aux dernières élections de la disparition du Crédit Social et du recul du C.C.F.; ils ne devraient pas applaudir trop vite. Qu'ils ne se fassent pas d'illusions, les tiers partis ne sont pas prêts de disparaître de la scène politique. Aussi longtemps que les deux vieux partis, dans notre régime bipartite, tiendront à se ressembler, il y aura des groupements marginaux qui aspireront à les remplacer d'un côté comme de l'autre. L'existence même de ceux-ci est une sauvegarde pour eux car ils les forcent à rester sur le qui-vive. Pour les tiers partis, ce rôle de catalyseur n'est guère réjouissant, mais ils peuvent toujours espérer qu'un jour, qui n'apparaît pas loin dans le contexte actuel, l'un des partis traditionnels manquera assez de sens politique pour s'enliser dans une position doctrinale neutre, leur laissant le champ libre pour des approches avancées et hardies.

Si le projet d'un parti populaire de gauche aboutit, les libéraux devront s'accuser, car le vide qu'il vaudra remplir proviendra de leur refus de l'occuper et son succès ou son échec sera conditionné par leur propre action, selon qu'elle sera courageuse ou faible.

Paul NOGARET.

FAITS ECONOMIQUES

Les abus d'un régime

La Commission Stewart, chargée d'enquêter sur le prix des aliments, a fini ses travaux. Fernand Jolicoeur analyse pour nous le rapport des enquêteurs.

CERTAINS ont qualifié ce document de "révolutionnaire dans son principe", à cause de l'intervention gouvernementale qu'il suggère. D'autres ont déclaré qu'il "n'a proposé aucune solution concrète au problème de l'écart des prix". Tous cependant semblent bien d'accord pour dire que la Commission Stewart a dénoncé les graves abus de certaines pratiques commerciales dans le secteur des vi-

vres et démontré la nécessité d'un certain contrôle dans un domaine où les prix touchent aussi directement le bien-être de la population.



Dr A. STEWART

Un fossé

Ce qui ressort surtout du rapport de la Commission, c'est que le prix des produits primaires, c'est-à-dire le prix payé aux producteurs de denrées alimentaires, que sont les cultivateurs pour la plus grande part et aussi les pêcheurs, a diminué sensiblement depuis dix ans, tandis que le prix payé par le consommateur a augmenté considérablement pendant la même période. Et l'écart entre le revenu des cultivateurs et les prix payés par les consommateurs semble vouloir s'élargir continuellement, à moins que quelqu'un n'intervienne pour le freiner et même le diminuer. En effet, les producteurs agricoles, en 1959, ne reçoivent plus que 44% de ce que paient les consommateurs, comparativement à 59% en 1949. Où est allée la différence? La Commission nous révèle que c'est au service des ventes dont le coût a augmenté, depuis 10 ans, de 149%. Ce sont donc les entreprises de distribution de produits alimentaires, où, si l'on veut, les intermédiaires qui sont responsables de cette situation dont la Commission et tout le monde se scandalisent.

Les enquêteurs ont pris la peine de souligner dans leur rapport que certaines grandes entreprises de préparation et de distribution font des bénéfices anormalement élevés, beaucoup trop au delà de la moyenne nationale des profits des sociétés. D'après la Commission, les deux secteurs où les profits sont les plus exagérés, sont ceux des céréales apprêtées et des chaînes d'épicerie. D'après elle encore, ce qui contribue le plus à soulever les prix des vivres, c'est la "guerre des services" que se livrent les détaillants en consommation pour s'arracher les clients. Cette guerre des services inutiles et factices comprend par exemple la pratique des timbres-primés et certaines techniques de publicité mensongère. Pour donner une idée de l'importance de ces facteurs, on a mentionné qu'en 1957, la seule publicité avait représenté 5% du coût de vente des vivres. Voilà les principaux faits signalés par le rapport des enquêteurs.

On espère...

La Commission espère que ses révélations vont amener les responsables de l'augmentation des prix des vivres à s'amender eux-mêmes. On peut en douter facilement et l'on sent que la Commission elle-même n'y compte pas trop puisqu'elle suggère, comme principal remède, d'entreprendre l'éducation du consommateur. A cette fin, elle recommande au gouvernement la création d'un conseil sur les prix, la productivité et les revenus et d'un service au consommateur. Le premier prolongerait en permanence l'enquête sur les écarts des prix et publierait, à intervalle régulier, ses rapports dans le but d'instruire la population sur les conditions existant dans les secteurs économiques qui l'intéressent. Le deuxième serait une sorte de bureau de plaintes et de renseignements pour tous ceux qui voudraient travailler de ces organismes, les enquêteurs recommandent que les compagnies soient tenues de déposer leurs états financiers au Secréariat d'Etat.

On se rend compte cependant que la Commission n'est pas encore très rassurée sur le sort des consommateurs même ren-



M. DIEFENBAKER

première moitié de son mandat, conserve l'appui de la majorité de l'électorat. On n'élabore pas une pensée politique sur des résolutions aussi secondaires que celle ayant trait à la nécessité d'un drapeau et d'un hymne canadiens. Qu'il y ait chômage, que la politique de restriction du crédit nuise à l'économie et que la construction domiciliaire soit à la baisse, cela importe peu aux conservateurs. La condition des classes laborieuses ne semble pas entrer dans leurs préoccupations.

commentaire... commentaire... commentaire... commentaire... commentaire

seignés par des experts et qu'elle craint les tours que peuvent jouer les spécialistes de la publicité commerciale. C'est pourquoi elle suggère au gouvernement, soit de limiter la part du budget qu'une entreprise aura le droit de consacrer à la publicité, soit de limiter les exemptions d'impôts allouées pour fins de publicité. La recommandation de toutes ces mesures ajoutées les unes aux autres a fait dire aux commentateurs de nouvelles que la Commission Stewart invitait l'état à "une sorte d'arbitrage moral des prix".

Aucune solution

Parmi ces commentateurs de nouvelles, les représentants des trois grandes associations professionnelles québécoises, c'est-à-dire ceux de l'U.C.C., de la F.T.C. et de la C.T.C.C., sont ceux qui ont dit, dans une déclaration conjointe, que "la Commission Stewart n'avait proposé aucune solution concrète au problème de l'écart des prix". On se rappelle en effet que les organismes syndicaux ont, à plusieurs reprises, réclamé que les producteurs et distributeurs de biens et de services soient forcés, avant de hausser leurs prix, de soumettre une requête à un tribunal d'arbitrage qui jugerait des motifs invoqués, dont la décision ne lierait pas les intéressés mais ferait la matière d'un avertissement précis aux consommateurs. On comprend que les associations de salariés ne se contentent pas d'un arbitrage moral des prix, comme le recommande la Commission, et ne croient pas à l'efficacité des méthodes d'éducation des consommateurs qui sont décrites dans le rapport.

Dix ans après

Le peu d'enthousiasme avec lequel les travailleurs ont reçu le rapport de la Commission Stewart provient, pour une bonne part, de l'expérience qu'ils ont déjà faite d'enquêtes semblables, dans le passé. La plus célèbre de ces enquêtes date de 1947-48, alors qu'une Commission royale avait été instituée pour enquêter sur les prix qui s'étaient "haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais", se-

lon les termes mêmes de la résolution de la Chambre des Communes. Dix ans après, on constate que le mal a empiré. Les prudentes recommandations de la Commission Stewart réussiront-elles à mater les géants qui ont grandi aux dépens de la crédulité des consommateurs? Ou, en d'autres termes, peut-on réussir à rendre l'acheteur imperméable à toutes les subtilités de la publicité qui est devenue, pour certains gens, dans le domaine commercial, l'art de l'illusion. Beaucoup de gens en doutent fort.

Salaires et inflation

Puisque notre commentaire s'adresse surtout aux travailleurs, disons aussi que les porte-parole des associations ouvrières ont profité de la circonstance pour souligner que les augmentations des salaires ne sont donc pas la cause de l'inflation dont nous avons à nous plaindre. Ils ont en conséquence réclamé du gouvernement "l'ouverture d'une enquête semblable sur les prix des produits manufacturés, les profits des entreprises, les salaires des travailleurs, leur productivité et l'inflation". "Les travailleurs industriels, disent-ils, veulent avoir la chance de se disculper ainsi de l'accusation qui leur est souvent faite par une propagande intéressée, de faire monter les prix et de provoquer l'inflation avec leurs augmentations de salaires".

La coopération

Si la Commission n'est pas allée jusqu'à exonérer de tout blâme les travailleurs, elle a du moins accusé si fortement les entreprises qu'il ne peut rester de doute dans l'esprit des gens sur les responsables de l'inflation, du moins dans le domaine des denrées alimentaires. Au fond, c'est la trop grande liberté des entreprises qui est en cause, ou, si l'on veut, le principe du libéralisme économique qui, une fois de plus, est pris en défaut. Il est même remarquable de constater que les commissaires, en condamnant ainsi les abus du système capitaliste, se sont crus obligés de souligner les avantages

(Suite à la page 7)

CHÔMAGE

Situation améliorée (un peu)

Au 14 novembre dernier, le Canada comptait 296,000 chômeurs. C'est 59,000 de plus que le mois d'avant, mais 62,000 de moins qu'en novembre 1958.

Il n'y a là ni de quoi nous décourager complètement (puisqu'il s'agit de léger mieux dans l'état du malade) ni de quoi nous faire croire que le problème est réglé.

La question que cela nous pose, en fait, reste fort inquiétante. Si c'est là ce qu'on appelle une "nouvelle prospérité", une économie en progrès, un état rassurant, etc., etc., il faudrait donc que la population ouvrière se résigne à compter toujours, au mieux, un chômeur sur quinze travailleurs? Et alors, quand est-ce qu'on parlera de crise et quelle catastrophe ce

sera quand l'économie prendra un vrai plongeon?

Les critiques du mouvement ouvrier ont peut-être raison quand ils nous disent que le chômage ne nous émeut pas suffisamment.

Plus encore que les salaires insuffisants, c'est le chômage qui engendre chez les travailleurs, les misères, physiques et morales, les plus profondes. Et nous devrions nous inquiéter davantage de voir chaque année des couches permanentes de chômeurs s'ajouter les unes aux autres, surtout quand nous savons qu'il arrive chaque année, sur le marché du travail, des groupes de jeunes ouvriers de plus en plus nombreux.

"Dans un pays riche comme le Canada, proclamait un slogan de nos derniers congrès, le chômage est un scandale". Ce scandale est permanent. Il faut, pour lutter contre, une action permanente. Il faut le dire: les armes principales du syndicalisme: négociations et grèves, ne peuvent pas grand-chose contre le chômage. Mais notre action politique peut davantage.

Il faudrait y réfléchir.

Gérard PELLETIER



La Section CKCH (employés de la radio) du Syndicat de l'Imprimerie Hull-Ottawa, connaît un regain de vie. Lors d'une réunion récente, les membres avaient l'occasion de discuter de leurs problèmes avec des représentants de leur Conseil central et de la C.T.C.C. Sur notre photo, 1ère rangée, de g. à dr.: André Régimbald, directeur, Lisette Gervais-Sauvé, trésorière, Gilbert Hérard, président, Maurice Briard, secrétaire, Emile Routhier, directeur. Seconde rangée: J. Hadad, Guy Lévesque, Hilda Trudeau, Philippe Girard, Parise Côté, J.-P. Geoffroy, Raymond Morest, Pierre Rolland, Lisette Prévost, F. Philion et Lise Massé.

QUESTIONS DISCUTÉES

Le R.P. Cousineau et la confessionnalité

Il ne s'agit pas d'une "révolution" mais d'un problème et d'une idée aussi vieux que la C.T.C.C. C'est ce que souligne un article de Relations.

Le Père Jacques Cousineau vient de publier dans le numéro de décembre de la revue Relations un excellent article sous ce titre.

Il connaît bien les problèmes syndicaux pour y avoir été mêlé pendant de nombreuses années. Il arrive parfois que nous divergeons d'opinion avec lui dans certains jugements qu'il porte. Mais, cette fois, nous croyons qu'il aura rendu service à tout le monde en montrant comment le problème de la confessionnalité à la CTCC s'est posé dès sa fondation et a ensuite fait l'objet de discussions et de rajustements à différentes périodes jusqu'à ce jour.



R.P. J. COUSINEAU, S.J.

C'est la première synthèse historique publiée sur cette importante question. Pour ceux qui connaissent le syndicalisme catholique un tant soit peu, elle va leur rafraîchir la mémoire et leur rappeler certains détails qu'ils auraient peut-être oubliés. Mais pour des nouveaux arrivés dans le mouvement, comme pour tous ceux qui, du dehors, se mêlent de porter des jugements sans trop savoir de qui il est question, ils verront que les discussions actuelles n'ont pas lieu de causer du scandale et ne signifient aucunement que "les forces matérialistes" sont en train de triompher.

Des différences

Durant la période qui a précédé la fondation de la C.T.C.C., les divers syndicats catholiques organisés ici et là dans la province n'avaient pas la même conception de la confessionnalité. On rencontrait chez eux des différences notables quant à l'étiquette, l'acceptation des non catholiques et même sur l'extension du droit de regard de l'Évêque ou de l'aumônier. Les "pères fondateurs" ne s'entendaient pas et on constate que déjà les exigences du milieu et de l'efficacité de l'action syndicale comptaient pour beaucoup dans leurs attitudes.

Dès 1929, S.E. Mgr Gauthier approuvait le rapport d'un comité de théologiens et de laïques de Montréal préconisant l'acceptation des non-catholiques. Une autre commission, en 1943, à la demande de l'évêque de la province fit des recommandations analogues et ajoutait qu'en ce qui regarde l'utilisation du mot "catholique", liberté devrait être laissée aux fédérations et aux groupements locaux. La grève de Price Brothers vint précipiter les choses et le Congrès de Granby sanctionna cette recommandation.

Déjà en 1946

Dès 1946, le président Charpentier constatait que 54% des syndicats affiliés à la CTCC ne présentaient pas une étiquette catholique. Le nombre ne fit que s'accroître, si bien qu'aujourd'hui,

c'est l'exception qui la possède. De plus, les clauses de discrimination personnelles ont été éliminées dans les syndicats qui ont recouru à la loi des relations ouvrières. Dans la pratique, ce problème est déjà presque complètement réglé. Il ne reste que la question du mot "catholique" dans la CTCC et celle de la référence doctrinale dans les constitutions.

"La confessionnalité de la CTCC a évolué, de dire le P. Cousineau, et c'est tout à son honneur; vivante et voulant accomplir sa mission dans le monde du travail, elle s'est adaptée. Accuser ses dirigeants laïques et clercs, de politique "neutraliste" et de "manoeuvres laïcisantes", c'est commettre une grave injustice contre le travail de l'Esprit, c'est mépriser la prudence surnaturelle — et l'autorité — engagée dans les décisions épiscopales exprimées un peu partout sans solution de continuité depuis quinze ans, c'est déprécier le travail méritoire d'observation respectueuse de faits et d'humble approche des solutions graduelles exécuté par des aumôniers conscients de leur charge pastorale, c'est refuser de voir l'échange enrichissant et admirable qui s'est accompli entre responsables syndicaux et conseillers moraux sur l'évangélisation du milieu ouvrier."

L'Histoire: une prudence

Cette rétrospective nous donne l'occasion de constater qu'avec le temps, les mêmes hommes ont modifié leurs positions. Moins on participe à la vie intime du mouvement dans son entier, plus on a tendance à prendre des attitudes absolues, irréductibles. Et cela est fait avec les meilleures intentions du monde. L'histoire est une prudence: elle nous donne le sens du relatif, non dans les principes, mais dans leur application. Cet article du P. Cousineau va sûrement contribuer à placer les discussions actuelles dans des perspectives qui favorisent une détente et permettront l'acceptation d'une solution sauvegardant l'unité et le dynamisme essentiels du mouvement.

Maurice Ladouceur

COMPARAISONS

Tout rose ici,
tout noir là-bas ?

De Paris, où il travaille depuis dix ans, un Canadien nous adresse ses observations sur le sort comparé des ouvriers en France et au Canada.

"Pauvre France! Ici, la richesse est toute aux mains d'un petit groupe, tandis que chez nous (au Canada), l'ouvrier a son automobile et gagne de gros salaires!"
Je voudrais une fois pour toutes faire justice de ce postulat archi faux.

Parlons d'abord d'automobiles. Certes, je n'ai pas été au Canada

depuis 1949. A moins d'un changement total de la structure sociale du pays (de la province de Québec en particulier), il est absolument faux de dire que l'ouvrier canadien moyen a sa voiture. Plusieurs ont des "tacots" qu'ils utilisent en commun avec des amis pour se rendre au travail. Ceci existe aussi en France, presque autant qu'au Canada.

Quant à la voiture normale, la voiture achetée neuve, l'ouvrier canadien (et américain) n'en est guère plus pourvu que son collègue français. Au Canada, comme en France (comme aux Etats-Unis et en Russie d'ailleurs) l'ouvrier qui a une voiture normale, une voiture de promenade, est une exception.

Venons-en au salaire. Outre qu'au Canada le salaire minimum est loin d'être garanti par des lois aussi précises qu'en France,

il se trouve que le salaire de l'ouvrier français a un pouvoir d'achat au moins équivalent à celui de l'ouvrier canadien. Ajoutons à cela les allocations familiales (beaucoup mieux équilibrées en France), le système de la sécurité sociale, le droit à la retraite dans un grand nombre d'industries, etc...

Loyer : \$1.00 !

Le véritable rétablissement de l'équilibre au profit de l'ouvrier français s'accomplit surtout dans le domaine du logement. On sait que des lois sociales, d'ailleurs discutables (elles ont ruiné une partie de la bourgeoisie française) assignent au loyer français un taux infiniment inférieur au taux de tous les loyers mondiaux.

J'habite moi-même une maison ouvrière. J'ai un petit appartement (une pièce et une cuisine) dans une maison moderne, avec chauffage central. Or mon loyer, mon chauffage et mon éclairage me coûtent en tout \$100 par an. Pour l'équivalent au Canada, je paierais plus de \$1,000.

Salaires

L'ouvrier français moyen paie un loyer souvent inférieur au mien. Pour le loyer seul, il n'est pas rare de rencontrer des taux de \$1.00 par mois.

L'ouvrier spécialisé français gagne en moyenne \$175.00 par mois; c'est peu en apparence, mais songeons que, son loyer payé, il lui reste à dépenser au moins \$160. L'ouvrier canadien correspondant gagne parfois \$250 ou \$300 dollars, mais alors il paie au moins \$60 de loyer. Il a de \$80 à \$100 dollars de plus au départ, chaque mois; mais il doit s'assurer contre la maladie, contre le chômage, s'il ne veut pas se trouver un jour sans travail et sans le sou. Notre ouvrier n'a pas, non plus, les multiples avantages de l'ouvrier français: réductions dans les tramways (cartes de travail), sur les chemins de fer (au cours de son congé annuel payé), cantines où il peut manger à un prix dérisoire, etc.

Loisirs

Le coût de la vie est à peu près le même en France qu'au Canada, dans le domaine du vêtement, de l'alimentation, de l'ameublement, etc.

Dans le domaine de l'occupation des loisirs, tout est beaucoup moins cher ici en France: livres, spectacles, sports. Qu'on songe que je puis jouer au tennis l'hiver, sur court couvert, pour \$25 par année, alors qu'il en coûte plus de \$150 au Canada. Un ouvrier canadien ne peut guère songer à aller voir un spectacle de ballets (prix d'entrée minimum \$3.00); un ouvrier français peut en voir tant qu'il veut, à l'Opéra de Paris par exemple, pour \$0.35.

Pas gaspilleur

D'autre part, l'ouvrier français a de plus fortes traditions que le nôtre. Il est habitué à vivre selon ses moyens et il se laisse moins facilement tenter par des extravagances qui ne lui donneraient rien et grèveraient son budget.

Notre pays, avec les Etats-Unis, est un de ceux qui, en profondeur, favorisent le moins l'ouvrier; toutefois, en surface, à cause du salaire relativement élevé, il donne l'impression d'une grande libéralité. Ajoutons que, jamais, en France, on n'aboutit à des catastrophes telles que celle que nous avons connue après 1929. Jamais il n'y a tant de chômeurs que dans nos pays d'Amérique du Nord.

Qu'on ne voie en ceci rien qui ressemble à du dénigrement; qu'on n'y trouve qu'une mise au point nécessaire à la vérité.

Fernand HAMELIN.



LES FETES !

Noël, pour nous, qu'est-ce que c'est ?

Le matin, quand les enfants partent pour l'école, je me mets à la fenêtre pour leur donner un dernier bonjour. Chaque jour, je retrouve les mêmes visages. Je ne les connais pas ces hommes et ces femmes qui se pressent pour ne pas manquer leur autobus; je ne leur ai jamais parlé. Et, pourtant, ils me sont devenus connus, tant ils font partie d'un certain paysage familial. Peut-être aussi parce qu'ils sont un peu moi-même, un peu vous-même.

Prenez ce monsieur, sa boîte à lunch sous le bras, chaque matin de l'année, il a un air tendu, préoccupé, il est fatigué avant de commencer sa journée; cette autre, petite demoiselle pimpante qui semble au-dessus de tous les problèmes de la terre. Cette vieille femme qui marche si difficilement qu'on voudrait la voir assise à tricoter et non à gagner le pain quotidien. Cet adolescent aussi plein d'énergie, ce doit être son premier travail, sa première "job", tant il met d'ardeur, même à marcher!

Vous, monsieur ?

J'aimerais les arrêter pour les questionner, pour leur demander ce qu'ils pensent des Fêtes, par exemple. Je ne puis, ils sont trop pressés. Alors, j'ai demandé à d'autres qui leur ressemblent.

"Vous, monsieur, vous, madame, qu'est-ce que Noël et les Fêtes signifient pour vous. Une fête profane ou, en premier lieu, une fête religieuse?"

Voici les réponses reçues. Un monsieur m'a dit: "Pour moi, les Fêtes c'est d'abord un temps de fatigue, d'énerverment, de dépenses. Autrefois, quand j'étais plus jeune, c'était avant tout, une fête religieuse. Plus maintenant. Je n'ai pas le temps de m'arrêter pour penser. Il y a la messe de minuit mais même là c'est devenu un événement mondain, ça nous porte de moins en moins à la prière. C'est triste mais c'est comme ça."

Un peu triste

"Le temps des Fêtes, m'a dit une demoiselle, c'est toujours un peu triste pour moi. Je suis

seule, sans mari, ni enfants. Je dois travailler fort pour vivre. Quand je vois la joie des enfants, à Noël, les neveux et nièces, je regrette un peu de ne pas en avoir eu. Il y a les enfants des autres, c'est vrai, mais ce n'est jamais la même chose que les siens."

Une bonne mère de famille m'a avoué: "C'est un temps fatiguant, qui nous demande de l'énergie et tant de patience avec les enfants qui sont en vacances! Mais c'est un temps tellement merveilleux! Je pense que c'est à cause des enfants. Ce sont eux qui nous rajeunissent qui nous forcent presque à préparer Noël parce qu'il faut les aider à le faire. Pour moi, Noël c'est l'occasion d'un examen de conscience de toute mon année, autant par rapport à mon mari, mes enfants, qu'en rapport avec ma religion et la charité que j'ai eue ou pas eue envers les autres. C'est à cause des enfants si je puis faire encore cela et être émerveillée comme eux devant la crèche".

Et moi ?

J'ai arrêté là mon questionnaire et je me suis posé à moi-même quelques questions. Je me souviens des paroles d'une chanson d'Yves Montand: "C'est merveilleux un rêve d'enfant, quand on y croit de toutes ses forces". Est-ce si difficile pour nous, adultes, de continuer de transformer nos rêves d'enfants en d'autres rêves dans lesquels on mettrait toute sa foi? Est-ce impossible de vivre, une fois adultes, une vie spirituelle qui tiendrait compte de la réalité et des problèmes quotidiens, mais qui nous pousserait à rester jeunes et vrais sur le plan spirituel? Est-ce inévitable pour nous de croire moins, de pratiquer moins, d'être moins intenses devant les grands problèmes de la religion parce que nous ne sommes plus des enfants ou parce que nous sommes trop pris par la vie agitée? Ces questions demandent des réponses approfondies, sérieuses. Malgré le brouhaha des Fêtes, le temps de Noël reste favorable à cette réflexion-là.

Renée GEOFFROY



Offrez LE DEVOIR
comme cadeau
de NOËL...
et participez
à notre grand
concours
d'abonnements !

IREZ-VOUS AU MEXIQUE?

CONCOURS D'ABONNEMENTS DU DEVOIR

GRAND PRIX : Un voyage au MEXIQUE, toutes dépenses payées. VOUS POUVEZ CONCOURIR...

ET GAGNER !

TARIF DES ABONNEMENTS

CANADA 12 mois \$16.00 — 6 mois \$ 8.00
MONTREAL 12 mois \$20.00 — 6 mois \$10.00

Utilisez notre coupon d'abonnement

LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 3, P. Qué.

Vous trouverez ci-inclus \$ en paiement
d'un abonnement de mois au DEVOIR

à compter du

NOM

ADRESSE

Suggéré par

(Prière d'écrire lisiblement)

EMPLOI

S'aider
soi-même

Au grand mal du chômage, tous les remèdes doivent être appliqués, même les plus modestes. En voici un.

Il n'arrive pas souvent que les travailleurs puissent se transformer en patrons. C'est cependant ce qui se produit quand un ouvrier devient propriétaire de sa propre maison et qu'il doit y faire exécuter des travaux.

Avec la multiplication récente des habitations unifamiliales, il s'est créé, surtout dans les grandes villes, un marché important pour le travail des hommes de métiers.

Les petits travaux

Sans doute la plupart des travailleurs-proprétaires cherchent-ils à exécuter eux-mêmes la plupart des réparations et améliorations que leur maison exige. Mais il reste toujours des "petits travaux" qui demandent la compétence d'un homme de métier.



Pour chaque propriétaire, la quantité d'emploi ainsi créée est sans doute insignifiante: deux journées de travail, parfois trois ou quatre, plus rarement une semaine ou deux. Mais si l'on multiplie ce petit nombre de journées par les milliers de propriétaires en cause, cela finit par constituer des emplois permanents pour des milliers de travailleurs et pendant plusieurs mois.

C'est justement le but de la campagne des emplois d'hiver: inviter tous ceux qui ont des travaux à exécuter à les faire faire pendant la saison froide, la saison du chômage.

Trouver, en toute autre saison, la main-d'oeuvre nécessaire, c'est difficile. Faire exécuter ces travaux en hiver, c'est non seulement se faciliter à soi-même la besogne: c'est aussi créer de l'emploi, combattre la plaie du chômage.

FAITS ...

(Suite de la page 5)

de la coopération qui est ni plus ni moins qu'un autre système économique en concurrence avec le premier. Ils ont affirmé catégoriquement, par exemple, que les coopératives agricoles ont contribué à enrayer l'écart dans les prix des vivres et qu'elles devraient être encouragées à progresser. Traitant des coopératives de consommation, ils ont aussi dit: "Pourvu que la coopérative soit bien gérée, il est loisible aux consommateurs, par le truchement des ristournes, d'acheter effectivement à meilleur compte." C'est, je crois, la première fois que, dans un document émanant du gouvernement central, on rend au mouvement coopératif un tel éloge qui était habituellement réservé à l'entreprise privée.

Malgré la grande prudence de ses suggestions et parfois le caractère vague de ses remarques, le rapport de la Commission Stewart mérite qu'on y attache beaucoup d'importance et qu'on y donne suite en sachant lire entre les lignes.

Fernand Jolicoeur

L'histoire des travailleurs (XVII)

ASBESTOS, 5 MAI 1949

Choix de textes et commentaires de Jean-Paul LEFEBVRE

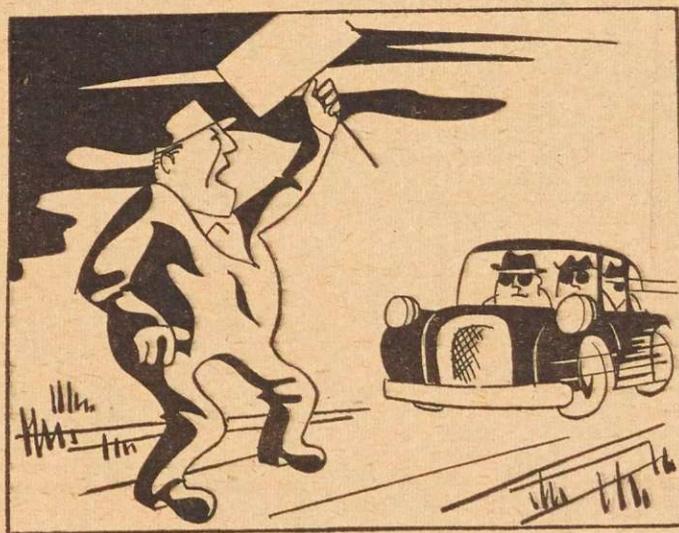
La grève de l'amiante passera sans doute à l'histoire sous le nom de "Grève d'Asbestos". Pourtant, une bonne moitié des mineurs en grève étaient de Thetford-Mines.⁽²¹⁾ C'est le caractère dramatique des événements survenus à Asbestos, particulièrement les "hauts faits" de la Police provinciale, qui valurent à cette ville une notoriété dont les mineurs en grève se seraient volontiers privés.

Avant d'évoquer, en quelques pages, une étape aussi importante de l'histoire des travailleurs canadiens, je sens le besoin de rappeler les intentions de la présente série de commentaires. Cela s'impose doublement puisque les événements des 5 et 6 mai 1959 me serviront de conclusion.

Je suis de ceux qui croient que l'étude de l'histoire constitue le fondement de la culture ouvrière en même temps qu'une pressante invitation à militer pour le progrès social. L'histoire s'apprend principalement dans les livres mais beaucoup d'entre nous n'ont guère le temps de lire et craignent "les gros bouquins". J'ai cru qu'en publiant des extraits, commentés, des meilleurs ouvrages sur l'histoire de la classe ouvrière, je pourrais inciter quelques centaines de travailleurs à "fouiller dans les livres".

Ceci dit, je n'ai pas à m'excuser de réduire à cinq citations un conflit qui a retenu l'attention de la province et du pays pendant près de cinq mois.

Mon propos n'a pas d'autre but que d'inviter le lecteur à parcourir les 425 pages du volume "La Grève de l'amiante" publié aux Editions Cité Libre, sous la direction de Pierre Elliott Trudeau. Celui qui voudrait se documenter d'une façon encore plus complète sur cette grève dispose aussi d'un grand nombre d'articles publiés à l'époque et depuis lors dans les journaux et revues.



Une voiture de policiers vêtus en civil fonçait sur la ligne de piquetage

"Allons sur les routes"

Nous savons que le 5 mai 1949, les grévistes d'Asbestos décidèrent spontanément de prendre des mesures efficaces pour empêcher que le nombre des briseurs de grève continue d'augmenter et que l'affluence des "scabs" compromette définitivement les possibilités d'un règlement honorable du conflit.

Le 2 mai, la Canadian Johns-Manville avait annoncé que la production était reprise dans ses moulins et que plus de sept personnes étaient au travail.

Au petit matin, le 5 mai, les grévistes se réunirent devant l'église pour organiser la traditionnelle parade des piqueteurs. Tout à coup un cri jaillit de divers groupes: "allons sur les routes!" — Les piqueteurs bloquèrent effectivement les routes d'accès à la ville et les briseurs de grève durent rebrousser chemin.

"Sur la fin de l'avant-midi, une voiture de policiers vêtus en civil fonçait sur la ligne de piquetage de la route de Danville: les grévistes se rangèrent mais l'auto dut s'arrêter car, à une seconde ligne, la route était bloquée par des camions et des automobiles. Les grévistes demandèrent aux passagers de l'auto leur carte d'identification. Ceux-ci ne voulurent rien présenter ni exposer les raisons qui les amenaient à Asbestos. Un coup de feu fut tiré: en quelques minutes, les occupants de l'automobile étaient arrachés de leur siège; la voiture était poussée dans un ravin profond d'une dizaine de pieds.

"Avec sang-froid, des chefs de la barricade empêchèrent les grévistes de molester les policiers qui furent conduits aux quartiers généraux de la grève. Un chef syndical prévint le chef de police d'Asbestos qui arriva à la salle St-Aimé vers midi et dix; le chef Bell insista auprès des grévistes pour qu'ils ne touchent pas aux policiers, puis demanda à ces derniers de le suivre. Il en amena six dans sa voiture; mais il en restait deux puisqu'une auto de policiers provinciaux avait été arrêtée peu de temps après la première. Aussitôt arrivé au Club Iroquois, le chef A. Bell envoya le sous-chef Dionne chercher les deux autres agents de la Police provinciale. A son arrivée à la salle, M. Dionne apprit que les deux policiers étaient déjà partis à pied, escortés par des grévistes qui les insultaient et même les molestaient."⁽²²⁾

Ainsi, quelques grévistes, contrairement aux avis de leurs dirigeants qui ne cessaient de leur recommander d'éviter toute violence, succombèrent à la tentation de molester deux "gardiens de la paix". Avant de nous scandaliser de cet accroc passager à la discipline, il faut nous rappeler les circonstances qui existaient alors dans cette ville minière. A ce propos, la résolution adoptée le lundi, 21 février (soit deux mois et demi avant le jour des barricades) par le Conseil de ville d'Asbestos, ne manque pas d'intérêt:

A l'unanimité

"Attendu que le 14 février 1949, une grève a été déclarée à Asbestos, dans l'industrie de l'amiante;

"Attendu que durant la semaine du 14 au 19, tout s'est passé d'une manière paisible à Asbestos;

"Attendu que le 19, à la demande de la Canadian Johns-Manville Co., un détachement d'environ 150 agents de la police provinciale a été envoyé à Asbestos, soi-disant pour protéger les propriétés et les employés salariés (restés au travail) de la compagnie;

"Attendu qu'à leur arrivée un grand nombre de ces policiers étaient sous l'influence de liqueurs alcooliques;

"Attendu qu'un certain nombre de ces agents se sont même rendus coupables d'actes indécentes dans les rues de la ville et ont causé le désordre dans les places publiques;

"Attendu que dans certains cas les agents de la police provinciale ont usé de violence contre les employés préposés à l'entretien (des usines) durant la grève et contre les constables de la Canadian Johns-Manville;

"Attendu que ces actes (de violence) ont été commis sans avertissement et dans le but évident de provoquer des troubles;

"Il est résolu, à l'unanimité des membres présents, de protester auprès de M. Hilaire Beauregard, directeur de la police provinciale, contre ses hommes, et que copie de cette résolution soit adressée aux divers postes de radio ainsi qu'aux journaux pour publication."⁽²³⁾

(21) A Thetford il n'y eut pas de briseurs de grève, peu de policiers provinciaux et, conséquemment, aucun désordre.

(22) "La Grève de l'Amiante" — Histoire de la grève, par Gilles Beausoleil, p. 196-197.

(23) *ibid.* — Histoire de la grève, par Gilles Beausoleil, p. 176.

BIG BOSSES RIDING THE "GRAVY TRAIN"

CANADIAN EXECUTIVES ENJOYING LUSH "FRINGES" PLUS THEIR FAT SALARIES

A recent survey conducted by Research Associates, a Montreal research service, reveals some new facts on "fringes for the boss", that is, extra benefits beyond salaries — Highlights of this revealing investigation are interesting — Six point nine per cent of Canadian industrial presidents are knocking off \$100,000 a year or more.

When management representatives are calculating average earnings of wage earners, they are apt to add in all sort of fringe benefits even stretching the term to include such items as long service pins, Christmas parties, bowling leagues, etc.

They want to make the earnings figures as high as possible in order to support their position that the workers are doing very well and are in no need of a wage increase.

When it comes to earnings of top executives, however, the attitude is very different. Here, the general approach of management spokesmen and the business press is to talk about the salary only, at the most including special bonuses and incentive payments and possibly pension benefits, but to ignore many other important "fringe benefits."

Such "fringes" may include inflated expense accounts, also known as "swindle sheets," profit sharing schemes, stock option plans and so on.

This additional compensation may actually be very important in adding to the take home pay, particularly in the case of the top brass.

As for top-level salaries in 1958, the magazine "Executive Decision" carried out a survey among junior executives in large Canadian companies.

The survey got usable replies from 560 executives. Admittedly, this is only a small proportion of all the top brass in Canada.

The taxation returns for 1957 show 8,800 "business employees" in the top income class, with incomes of \$20,000 a year and over, and presumably most of these would be senior executives.

However, the magazine "Executive Decision" considers that its figures give an essentially

valid picture for Canada as a whole.

Here are some of the highlights of the survey:

Average Yearly Salary \$45,980

The most frequent salary is somewhere between \$20,000 and \$50,000 a year. This is corroborated by the fact that the average salary for all firms is \$45,980 for president and \$24,170 for vice-presidents.

It is clearly in the industrial firms that the juiciest plums are to be found. In those firms 6.9 percent of the presidents and 4.7 percent of the vice-presidents had salaries of \$100,000 a year or more, while in the "other" companies no one had a salary as high as \$100,000. As far as is known, the figures published in the magazine cover basic salaries only.

In the United States, it is clear from studies carried out by Business Week, the National Industrial Conference Board and others, that the basic salaries are only part of the compensation of the top brass.

An NICB survey found that in 1957 more than two-thirds of the manufacturing companies had some sort of incentive bonuses or awards to executives.

In Canada, it is difficult to get information on salaries and bonuses paid to individual executives.

However, the salaries of some Canadian executives are known and here are a few examples:

Aluminum Limited in 1957, president \$101,947 a year, senior vice-president, \$98,798 a year, chief of secretarial office, \$81,745.

International Nickel Company, 1957, Chairman of the Board, \$183,000 a year, president, \$183,000, vice-president, \$164,000.

Distillers Corporation, Seagrams Limited, 1958, president, \$357,933 a year, vice-president, \$203,966.

Pensions For Executives

Many companies make special payments towards pensions for their top executives. This practice, incidentally, is endorsed by the Department of National Revenue's regulations covering pension plans.

In large companies executive pensions are generally on the same munificent scale as their salaries.

For example, the magazine Executive Decisions lists the pensions which top officers of Aluminum will receive if they continue to age 65 as follows: president, \$58,307, senior vice-president, \$46,482, chief secretarial officer, \$37,151.

Another fairly common device for providing executives with extra compensation is the executive employment agreement.

These agreements usually provide for deferred compensation payments payable on retirement, death or disability.

They thus are similar to pension or insurance payments, paid for entirely by the company.

The main idea is to reduce income tax payments for the top brass.

Another money-making gimmick for executives is the expense account (swindle sheet). As is generally known, padding of expense accounts to cover expenses which are really personal is common practice.

However, all other fringes for executives are small potatoes compared to the potentialities of stock option plans. The potential profits involved in such plans have in many cases run into hundreds of thousands, sometimes millions of dollars.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

PARTIES BIG SUCCESS

The committee in charge of looking after the Christmas Tree Parties for the kiddies of the employees are to be congratulated for doing a bang-up job all around.

The whole four parties were attended by a large crowd of children and their parents. Many attractions were provided for the youngsters each one receiving a gift.

There were plenty of refreshments for all and judging from the radiant expressions on the faces of the kiddies one could easily tell the parties were a huge success.

NEW ICEBREAKER LOSES ITS ANCHOR.

The new \$3,000,000 government icebreaker "Alexander Henry" sailed into Port Arthur, Ont. harbor and proudly dropped its one-ton anchor.

Skin divers are still looking for it.

The shiny new anchor apparently broke free of its chain. All last week skin divers were searching the bottom of Lake Superior for the hook.

In the meanwhile the "Alexander Henry" remains tied to a dock.

SYMPATHY.

Mr. Roland Pratte, who had worked in the painting department of Canadian Vickers for over ten years died suddenly last week.

Mr. Pratte was very popular among his fellow-co-workers and will be greatly missed by all who knew him. This column has been asked by the union office and the membership to extend their deepest sympathy to the bereaved family of the late Mr. Pratte.

FORGOTTEN NON-UNION WORKER.

The Chairman of the Electrical Commission of the City of Montreal, Alphonse Helie, got his first raise in pay the other day after waiting for 22 years!

The hoist in salary from \$5,000 to \$8,000 was approved by the Executive Committee of the City of Montreal on Mr. Helie's request.

Imagine all the money this man lost by not belonging to a union!

SECOND ATOMIC SUB FOR BRITAIN.

Great Britain is seriously considering the building of a second atomic powered submarine. This was revealed last week in the British House of Commons by the First Lord of the Admiralty, the Honorable Charles Orr-Ewing.

The first atomic powered submarine the "Dreadnaught" was launched in England last June.

GOLD GOLF CLUBS AT \$1,475 EACH!

Are income taxes impoverishing the rich? Not so you would notice it, judging by an advertisement in the Wall Street Journal the other day.

The ad says Tiffany and Company a swank jewelry store is offering solid gold golf putters for \$1,475 each and that the supply of them has been sold out, but more will soon be available.

REVISION OF MAILING LISTS.

Some time ago we asked our members who had moved to drop into the union office and leave their new addresses. Many have done so but there are still a few who no doubt overlooked our request and we are again appealing to these members to visit the union office or call CI. 5-1251 as soon as possible and leave your present address with the union. Please co-operate.

MAGOG TEXTILE STRIKE

Union Demands Intervention Of Labor Minister Barrette

The president of the C.C.C.L. National Textile Federation, Mr. Rene Gosselin, has asked the Honorable Antonio Barrette, provincial Minister of Labor, to intervene in the union's dispute with the Dominion Textile Company Limited.

Mr. Gosselin's request in the form of a letter to Labor Minister Barrette came after negotiations between the union and the company broke down last week end.

Mr. Gosselin's letter said that after fourteen days of talks the two parties were still unable to find grounds for agreement.

Union and company statements issued after the breakdown in negotiations blamed the difficulty on disagreement as to whether day to day changes in com-

pany operation should be taken to arbitration if the union so desired.

The company said it suggested further talks but the union said this would be useless. The Dominion Company's plant at Magog has been paralyzed by a strike which began September 27.

The negotiations also employed at Montmorency, Drummondville and Sherbrooke, Que. Labor Minister Barrette has so far refused to intervene in the strike at Magog where violence has threatened several times since the conflict began.

None of the other plants has yet been struck.

As Le Travail went to press last week end the union announced that a meeting of union membership would be called last week end.

The president of the National Textile Federation C.C.C.L. said that the company's position denies the principle of arbitration.

The company statement said union changes in operation should not be subject to union dispute.

Both parties had been meeting for the last fortnight regarding new collective labor agreements for Dominion Textile Company plants at Montmorency, Drummondville and Sherbrooke.

Wages were not dealt with during the talks in which the union held to their position regarding the right to question all company-made changes including the minor ones to arbitration. The Dominion Textile Company turned down this company request.

Christmas Message From The President

Every year Christmas reminds us again of the most important message ever received on this earth—a message of joy and peace—a message intended for men of good will.

May Christmas 1959 afford us an opportunity to reflect once more on those conditions that must be realized if this joy and peace are to increase among us and be shared by all men of good will.

As Christians, let us recall that all joy and peace come from God, and that man can find them only in justice and charity.

On behalf of the C.C.C.L., I extend wishes for a very merry Christmas to all our fellow-citizens, men and women, and especially to all who are active in the labour movement.

Roger MATHIEU,
General President of the C.C.C.L.